

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES/REGLEMENT

Adresse : 14, rue des Bénédictins 54300 LUNEVILLE

Tél. : 03.83.74.09.78

Fax : 03.83.73.05.59

E mail : pflun2@scolalor.tm.fr

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont enregistrées par Le chef d'établissement. Il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'établissement.

LIVRES SCOLAIRES

Collège : ils sont prêtés aux élèves en début d'année.

Lycée : ordinateur donné par la région en seconde pour télécharger les manuels numériques.

HORAIRES DE COURS

Ouverture des portes	7h45
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h20-11h55 et 12h55 ou 13h45-16h30
Mercredi	8h20-11h55
Etudes du soir	16h45 à 18h00 avec sortie tous les quarts d'heure.

DEMI-PENSION

Les repas sont pris entre 12h05 et 12h45 mercredi compris

Il est possible de déjeuner **occasionnellement en achetant des tickets au secrétariat**

LES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Entre 12h55 et 13h40 : chorale, club (environnement, cinéma, sport, lecture).

Le mercredi après-midi : Sports collectifs et individuels, tennis de table, badminton, athlétisme dans le cadre de l'association sportive. (U.N.S.S.)

RELATIONS PARENTS/ETABLISSEMENT

- Un carnet de liaison est donné à l'élève pour que les professeurs et les parents puissent y noter les informations ou remarques à destination des uns et des autres.
- Une rencontre individuelle avec les professeurs de l'élève est organisée à la fin du 1^{er} et 2^o trimestres pour les sixièmes et au cours du 2^o pour les 5,4,3^o.
- Le bulletin scolaire est envoyé à la fin de chaque trimestre aux familles.
- Signaler les absences à la vie scolaire, pour le collège M. GEGOUT 0755617264 et pour le lycée M. STEIN 0755617315

L'APEL : (Association des Parents d'Elèves) représente les parents auprès des différentes instances. Elle est représentée au conseil de classe grâce aux parents « correspondants ». (cf annexe)

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Tu es inscrit au collège ou au lycée St-Pierre Fourier. Ce règlement t'indique des voies à suivre pour profiter au mieux de ce que l'école doit et veut t'apporter.

Il précise également les sanctions prévues si tu ne respectes pas les règles et conseils donnés.

1 – LA VIE SCOLAIRE

Si l'école n'est évidemment pas un lieu unique d'acquisition des savoirs et savoir-faire, elle est cependant un parcours institutionnel et obligatoire à la fin duquel tu obtiendras ou non les diplômes qui t'aideront à réussir ta vie professionnelle. Il est donc essentiel que tu n'y perdes pas ton temps et que tu ne le fasses pas perdre aux autres. Pour cela, certaines qualités sont nécessaires. Elles représentent un idéal rarement atteint mais toujours à rechercher.

1 – L'ATTENTION ET LE CALME

Combien de fois t'entendons-nous dire : « je n'ai pas compris ! ». Mais combien de fois te voyons-nous inattentif ! L'inattention entrouvre la porte de la distraction qui peut ouvrir celle de la perturbation. L'attention et le calme sont non seulement des conditions essentielles pour mieux comprendre mais aussi une marque de respect envers tes professeurs et camarades.

Les perturbateurs portent une grande responsabilité dans la dégradation de l'ambiance de classe et des relations et doivent pour cette raison être mis hors d'état de nuire.

2 – L'ORDRE ET LE SOIN

Ce ne sont pas des exigences d'un autre âge aujourd'hui devenues inutiles. Etre ordonné, c'est être plus efficace, gagner du temps, t'épargner des oublis donc des remarques ou des punitions. Etre soigneux, c'est pouvoir mieux relire tes cours, donner plus de plaisir au correcteur de ta copie, respecter le camarade qui recevra tes livres l'année suivante.

3 – L'ASSIDUITE ET LA REGULARITE

Les élèves sont tenus d'être à l'heure en cours. Sans motif légitime, aucun retard n'est Toléré. Tout retard non justifié entraîne une sanction.

Si le retard est trop important ou trop fréquent, l'élève ne sera pas accepté en classe. Tout Elève absent sans motif valable, plus de 4 demi-journées dans le mois, peut faire l'objet d' Un signalement à l'inspecteur d'Académie. En cas d'absentéisme durable, l'élève pourrait Etre convoqué devant un conseil de discipline.

TOUTE ABSENCE DOIT ETRE SIGNALEE PAR TELEPHONE AU CPE, AU PLUS TARD AVANT 9H ET 14H AU 0755617264 POUR LE COLLEGE ET AU 0755617315 POUR LE LYCEE.

4 – L'HONNETETE

Si tu n'as pas appris : tu dois assumer le risque d'une mauvaise note et ne pas chercher en fraudant à faire croire que tu sais.

Le tricheur pénalise ses camarades et installe un climat de doute et de méfiance dans les relations.

5 – LA VOLONTE ET LA PERSEVERANCE

Rien ou presque ne se fait dans la facilité. Tout ou presque est question de volonté et de persévérance. Voilà peut-être une voie pleine de promesses : croire que tu peux progresser et chercher sans cesse à le faire. Les hommes qui réussissent ont peut-être des dons, mais ils font surtout preuve de volonté et d'une persévérance remarquable.

2 – LA VIE COLLECTIVE :

Si l'école est un lieu d'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elle est aussi un lieu d'apprentissage de la vie collective. Vivre ensemble dans la meilleure harmonie possible exige un savoir-vivre et un code de bonne conduite où droits et devoirs sont liés, chaque droit entraînant un devoir.

QUELQUES EXEMPLES

Le droit d'être respecté	le devoir d'être respectable et d'accepter les différences d'autrui (physique, culturelles, de niveau scolaire, etc...)
Le droit à la propriété	le devoir de respecter le bien d'autrui.
Le droit à la sécurité	le devoir de ne pas mettre la vie d'autrui en danger (fumer dans certains locaux, détenir ou faire usage d'objets dangereux, etc...)
Le droit à vivre en paix	le devoir de ne pas provoquer, brimer et faire acte de violence mais chercher à résoudre les différends de manière pacifique en faisant éventuellement appel à l'arbitrage d'un adulte.
Le droit à une certaine qualité de vie collectif.	le devoir de respecter le cadre de vie et le matériel collectif.
Le droit à être aidé	le devoir d'aider
Le droit à une certaine liberté concernent ceux avec qui je vis	le devoir d'être responsable de ses actes dès qu'ils concernent ceux avec qui je vis
Le droit à l'erreur	le devoir d'essayer de corriger ses erreurs.

Si tu n'es attentif qu'à tes droits et négliges tes devoirs, tu crées des tensions et des conflits relationnels. Et si tu n'as pas la maîtrise de ton orgueil et de tes ambitions (en voulant par exemple être le plus intelligent, le plus beau ou le plus fort en toutes circonstances), tu risques de causer des blessures, des jalousies, des rancunes et des désirs de revanche autour de toi, c'est à dire de créer d'autres sources de tension et de conflit.

3 – POINTS PARTICULIERS

- **LE TABAC, L'ALCOOL ET LES DROGUES**

Des adultes en usent et te donnent l'exemple. Sans condamner quiconque, il convient cependant de rappeler que si l'air et l'eau sont indispensables à la vie, le tabac, l'alcool et les drogues ne le sont pas. Fumer ne signifie pas qu'on est devenu adulte, mais probablement qu'on ne l'est pas encore ; il ne signifie pas qu'on exprime une liberté, mais certainement qu'on s'embarrasse d'une dépendance.

Le conseil le plus utile est donc d'éviter des expériences précoces qui sont parfois des pièges.

L'USAGE DE LA CIGARETTE EST INTERDIT DANS L'ETABLISSEMENT

- **LES RELATIONS GARCONS-FILLES**

Si tu éprouves des sentiments pour une fille ou un garçon, n'oublie pas que l'école est un lieu public et un lieu de travail. Fais alors preuve de retenue et de discrétion dans l'expression de tes sentiments.

- **DE CERTAINS COMPORTEMENTS ET APPARENCES**

S'affirmer en s'opposant, se vouloir différent, s'exhiber quelque peu ou suivre des modes font partie de l'adolescence. Attention toutefois à ne pas franchir les limites de la bienséance (cracher sans raison par exemple) et à ne pas tomber dans la provocation.

UTILISATION D'APPAREILS MULTIMEDIAS ET DE COMMUNICATION

La possession et l'usage des téléphones portables, montres connectées, ou tout autre appareil de communication sont strictement interdits dans l'établissement.

Un manquement à cette règle entraînera la confiscation du téléphone pour une durée de 7 jours. En cas de récidive la durée de confiscation est de 14 jours, et un jour d'exclusion sera automatiquement prononcé.

Pour récupérer le téléphone, les parents devront prendre un rendez-vous auprès du CPE.

Les appareils photos numériques, tablettes, ordinateurs portables sont soumis à une autorisation préalable et exceptionnelle de l'établissement.

4 – LA VIE CHRETIENNE

Tu es dans une école catholique avec ses croyances, ses pratiques et ses traditions. Celle-ci veut s'efforcer de vivre dans l'esprit de l'Evangile et souhaite faire partager cet idéal.

Elle doit être ouverte à tous, respecter tes convictions et pratiques mais te demande en retour de respecter les siennes.

Elle te propose des activités libres (catéchèse, messes, campagne de Carême, etc...) mais peut à l'occasion imposer une démarche communautaire (fête de Saint-Pierre Fourier, par exemple).

5 – LES SANCTIONS

Les lois existent pour organiser la vie sociale. Les sanctions existent pour préserver les lois sans lesquelles la vie sociale serait une jungle.

Elles doivent être le plus juste possible et intervenir après que tous les appels à la bonne volonté et tentatives de dialogue ont échoué.

L'exclusion définitive d'un élève peut mettre une famille dans l'embarras mais elle peut être bénéfique à toute une classe ou à tout un groupe. Elle peut aussi permettre à l'élève concerné de changer d'habitudes et de prendre un nouveau départ.

En cas de manquement au présent règlement ou à tout règlement spécial complémentaire, il est prévu l'échelle des sanctions suivantes :

- Rappels à l'ordre.
- Avertissements oraux.
- Travaux supplémentaires notifiés dans le carnet de liaison.
- Observations notifiées dans le carnet de liaison.
- Comparution de l'élève devant le conseil de discipline qui peut prononcer :
 - un avertissement écrit transmis à la famille.
 - un renvoi temporaire de durée variable.
 - le renvoi définitif.

La progression de l'échelle des sanctions est théorique et certaines fautes graves peuvent entraîner un renvoi temporaire ou définitif immédiat.

Ce sont entre autres :

- Les actes de violence envers des camarades ou des adultes.
- La dégradation volontaire du cadre de vie et du matériel.
- Le vol.
- La fraude scolaire répétée.
- L'introduction d'alcool ou de substances illicites ou leur usage dans l'établissement.
- Fumer dans de locaux non réservés à cet usage.
- L'indiscipline chronique ou le refus caractérisé de tout travail.
- L'accumulation de retenues.
- Sortir de l'établissement sans autorisation.
- Adopter un comportement incompatible avec le caractère de l'établissement.
- L'absentéisme injustifié.

Signature pour acceptation :

Marche à suivre pour vous inscrire

Après avoir pris connaissance et complété votre dossier, vous prenez contact avec le secrétariat pour solliciter un rendez-vous avec le chef d'établissement .

DOCUMENTS A COMPLETER ET PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LE COLLEGE

DOCUMENTS A COMPLETER :

- Fiche d'inscription + Fiche de renseignements (au verso)
- Convention de scolarisation
- Acceptation du règlement intérieur signé
- Convention financière (règlement de l'économat)
- Demande de prélèvement + RIB

Uniquement pour l'inscription en 6°

- Chèque de 30 euros de frais d'inscription pour la validation de l'inscription en 6° déduits de la facture annuelle et non remboursés si la famille ne donne pas suite.
- Pour l'option sport : Diplôme « SAVOIR NAGER » à **donner en début d'année à M. POIGNON** (Responsable de la Section Sportive).

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- 4 timbres-poste au tarif « LETTRE » en vigueur
- La photocopie des résultats scolaires de l'année en cours
- Certificat de sortie (EXEAT) pour les élèves déjà en collège.
- 1 photo d'identité.
- Une attestation d'assurance scolaire à **fournir en début d'année**

MODALITES D'INSCRIPTION

Marche à suivre pour vous inscrire

Après avoir pris connaissance et complété votre dossier, vous prenez contact avec le secrétariat pour solliciter un rendez-vous avec le chef d'établissement.

DOCUMENTS A COMPLETER ET PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION LYCEE

DOCUMENTS A COMPLETER :

- Fiche d'inscription + Fiche de renseignements (au verso)
- Convention de scolarisation
- Acceptation du règlement intérieur signé
- Convention financière
- Demande de prélèvement + RIB

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER :

- 4 timbres poste au tarif « LETTRE » en vigueur
- La photocopie des bulletins trimestriels de l'année en cours
- La décision de fin d'année de l'Etablissement d'origine
- Pour les élèves entrant en TERMINALE (Notes obtenues aux E.A.F et aux E3C)
- Pour les élèves redoublant leur terminale (original des notes obtenues au BACCALAUREAT)
- Certificat de sortie (EXEAT)
- 1 photo d'identité.
- Une attestation d'assurance scolaire **à fournir en début d'année**

FICHE D'INSCRIPTION COLLEGE

Année Scolaire 2023 / 2024

ELEVE

Nom Prénoms.....
Souligner le prénom usuel

Date de naissance..... Lieu de naissance

Département de naissance..... Code Nationalité.....

Adresse

.....
Code postal Commune

FICHE SCOLAIRE

Entrée prévue en classe de Boursier OUI NON

Classe précédente

Etablissement d'origine : Nom PUBLIC PRIVE

Adresse complète.....

Code postal Commune

LANGUES VIVANTES

En sixième :

Soit une seule langue LV1 ANGLAIS

Soit Bilangue Anglais Allemand (engagement pris de la 6° à la 3°)

(Pour les élèves ayant fait de l'Allemand en primaire)

En cinquième, quatrième, troisième :

ANGLAIS – ESPAGNOL

Pour les élèves étant inscrit en Allemand depuis la sixième :

ANGLAIS – ALLEMAND

ANGLAIS-ALLEMAND-ESPAGNOL

LANGUE CULTURE ANTIQUE en option en 4° et 3°

(Suite à l'initiation de 5°)

OPTIONS : selon les places disponibles SPORT ARTISTIQUE SCIENTIFIQUE

STATUT :

Externe

1/2 Pensionnaire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PERE

Nom Prénoms Nationalité
Adresse complète
Code Postal Commune
Courriel
Téléphone du domicile Liste rouge OUI NON
Portable
Profession Employeur.....
Lieu de travail Téléphone

MERE

Nom de jeune fille Prénoms Nationalité
Adresse complète
Code postal..... Commune
Courriel
Téléphone du domicile..... Liste rouge OUI NON
Portable
Profession Employeur
Lieu de travail Téléphone

RESPONSABLE (S) LEGAL (AUX)

M. et Mme M. Mme.....

Situation de famille Marié(e) Remarié(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve) Pascé(e)

Précisions éventuelles concernant la situation de la famille
.....

<u>ENFANTS</u> : Prénoms	Né (e) le	Garçon Fille	Situation actuelle, indiquer Ecole et classe fréquentées

Quels sont vos critères pour le choix de l'établissement ?
.....
.....
.....

FICHE D'INSCRIPTION LYCEE

Année Scolaire 2023 / 2024

ELEVE

NOM et Prénom du Père

Adresse du Père

NOM et Prénom de la Mère Nom de Jeune Fille

Adresse de la Mère

Envoi des bulletins aux deux adresses OUI NON

Demandent l'inscription de leur fils – fille (1)

NOM Prénoms

Date de naissance..... Lieu de naissance.....

Département de naissance..... Nationalité.....

SECONDE

En classe de (1)

PREMIERE Spécialités 3 aux choix :

MATHS SES ANGLAIS PHYSIQUE SVT
 NSI ARTS PLASTIQUES HLP HGGP EN DISTANCIEL

TERMINALE Spécialités 2 au choix :

MATHS SES ANGLAIS PHYSIQUE SVT NSI

Options : MATHS COMPLEMENTAIRES MATHS EXPERTES

Langue vivante A ALLEMAND ANGLAIS

Langue vivante B ALLEMAND ANGLAIS ESPAGNOL

OPTIONS : 1 AU CHOIX

ARTS PLASTIQUES

MUSIQUE + LATIN LVC Espagnol

THEATRE LVC Allemand

STATUT : Externe ½ Pensionnaire

Etablissement d'origine

Ville Département

Classe

Date Signature (s) :

(1) Rayer la mention inutile

TARIFS 2023-2024

	Trimestriel	Annuel
CONTRIBUTION FAMILLE : frais communs à tous les élèves. Réduction de 10% à partir du 2 ^{ème} enfant	Collège : 240.00 Lycée : 250.00	720 750

SERVICES PROPOSES AUX FAMILLES

	Trimestriel	Annuel
DEMI-PENSIONNAIRE	413.33	1240
ETUDES SURVEILLEES de 16h45 à 18h	100.00	300
SECTION SPORTIVE 6° - 5°	100.00	300
SECTION SPORTIVE 4°, 3°	66.66	200
OPTION ARTISTIQUE/ SCIENTIFIQUE 6°, 5°, 4°, 3°	50.00	150

ACHAT D'UN TICKET POUR REPAS OCCASIONNEL 7.80

Ces tarifs sont calculés au plus juste afin que l'établissement puisse assumer tous ses frais.
Un élève inscrit comme demi-pensionnaire le reste normalement toute l'année. Un changement ne peut être que tout à fait exceptionnel et ne peut avoir lieu qu'au début d'un trimestre.
Les parents qui souhaitent aider davantage l'établissement peuvent verser une contribution de soutien.

NE SONT PAS COMPRIS DANS LES TARIFS PRECEDENTS. (MONTANT ANNUEL)

Les cotisations diverses (à l'année) reversées aux organismes tels que :

- Diocèse de Meurthe-et-Moselle, ACES, UDOGEC. 100 €
- A.P.E.L. (Association de Parents d'Elèves). 20 €
Celle-ci est payée uniquement par l'aîné de la famille et cette cotisation reste facultative.
- A.S. (Association Sportive : cotisation facultative). 18 €

NOM et PRENOM :

CLASSE :

N° FAMILLE :

REGIME : EXTERNE DEMI PENSIONNAIRE

REGLEMENT FINANCIER coût annuel contribution et services

COLLEGE ST-PIERRE FOURIER

2023/2024

	1 ^{er} enfant par an	2 ^{ème} enfant par an – 10% sur la contribution	3 ^{ème} enfant par an - 20% sur la contribution
	Euro	Euro	Euro
Contribution des familles	720	648	576
Cotisations annuelles obligatoires	100	100	100
Cotisation annuelle et familiale à l'APEL (Asso. Parents de l'Enseignement libre)	20	/	/
Section artistique /scientifique 6°5° 4°3°	150	150	150
Section sportive 6° - 5°	300	300	300
Section sportive 4° - 3°	200 + Licence CO	200+ Licence	200+Escalade
Bus 6° et 3°	20	20	20
Demi-pension Forfait 1 repas/sem	290	290	290
Forfait 2 repas/sem	550	550	550
Forfait 3 repas/sem	820	820	820
Forfait 4 repas/sem	1040	1040	1040
Forfait semaine	1240	1240	1240
Etudes surveillées 1h : 3 jours	300	300	300
2 jours	220	220	220
1 jour	140	140	140
Livres : T.P. Langue (s) Le cahier du citoyen			
MONTANT			
MONTANT TOTAL ANNUEL			
MONTANT MENSUEL PRELEVE SUR 10 MOIS (le 10 du mois)			

Fait le

Signature :

Entourez vos choix SVP

NOM et PRENOM :

CLASSE :

N° FAMILLE :

REGIME : EXTERNE DEMI PENSIONNAIRE

REGLEMENT FINANCIER coût annuel contribution et services

LYCEE ST-PIERRE FOURIER

2023/2024

	1 ^{er} enfant par an	2 ^{ème} enfant par an – 10% sur la contribution	3 ^{ème} enfant par an - 20% sur la contribution
	Euro	Euro	Euro
Contribution des familles	750	675	600
Cotisations annuelles obligatoires	100	100	100
Cotisation annuelle et familiale à l' APEL (Asso. Parents de l'Enseignement Libre)	20	/	/
Demi-pension Forfait 1 repas/sem	290	290	290
Forfait 2 repas/sem	550	550	550
Forfait 3 repas/sem	820	820	820
Forfait 4 repas/sem	1040	1040	1040
Forfait semaine	1240	1240	1240
Bus	20	20	20
MONTANT			
MONTANT TOTAL ANNUEL			
MONTANT MENSUEL PRELEVE SUR 10 MOIS (le 10 du mois)			

Fait le

Signature

Entourez vos choix SVP

REGLEMENT DE L'ECONOMAT

Le Lycée Collège St-Pierre Fourier est un établissement privé catholique sous contrat d'association, c'est à dire que les enseignants sont rémunérés par l'état.

L'établissement reçoit des subventions qui couvrent en partie les frais de fonctionnement (salaires de personnel non enseignant, d'entretien etc).

Les frais d'investissement restent à la charge de l'établissement.

L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention en ce qui concerne la restauration.

CONTRIBUTION FAMILIALE : contribution des familles pour les frais de fonctionnement non pris en charge par l'état.

La contribution familiale correspond en fait à la contribution prévue à l'Article 15 d'un décret du 28.07.1960 qui précise qu'une contribution peut être demandée aux familles : pour couvrir les frais afférents à l'animation spirituelle et pour l'amortissement des bâtiments affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif, ainsi que pour la construction d'une provision pour les grosses réparations.

DEMI-PENSION : Il est appliqué à tous les demi-pensionnaires le régime du prix forfaitaire pour tous les repas du trimestre.

REPAS OCCASIONNELS

Les externes amenés à prendre **occasionnellement** quelques repas devront se munir de tickets délivrés par le secrétariat. Ces tickets seront remis par l'élève au CPE. **Prix du ticket repas : 7.80 Euros.**

REDUCTIONS DIVERSES :

Pour absences : Elles sont faites exclusivement à la demande des parents formulée à Mme la Directrice quinze jours avant la fin du trimestre, en mentionnant la cause et les dates de cette absence.

Demi-pensionnaires : après 5 jours cette réduction portera sur la demi-pension dans la proportion de 70% du montant de l'absence, les frais de scolarité restant acquis à l'Institution.

Externes : après un mois, cette réduction sera de 1/5^{ème} du trimestre. Aucune exception ne pourra être faite à cette règle.

Pour familles nombreuses : 10% de réduction à partir du 2^{ème} enfant sur la contribution des familles.

MODALITES DE PAIEMENT :

Il sera appliqué le **prélèvement automatique** mensuel. Le montant de la scolarité de votre enfant sera calculé sur l'année et divisé en 10 mensualités et prélevé le 10 de chaque mois à compter du 10 Octobre . Il intégrera le prix de la contribution des familles, la demi-pension, les cotisations diverses, les frais généraux.

Tout trimestre commencé est dû en totalité.

MANUELS SCOLAIRES :

Pour les élèves du Collège : les manuels sont achetés par l'établissement à l'aide d'une subvention de l'Etat, fixée chaque année. Ils doivent servir 4 ans.

Ils seront prêtés aux élèves en début d'année scolaire et devront être rendus en bon état au mois de Juin.

Seuls les cahiers de T.P. seront facturés.

Une indemnité, calculée sur le prix du livre neuf, sera réclamée pour tout manuel sali, détérioré, déchiré, gribouillé, annoté.

Chaque famille a sa propre responsabilité civile. **Vous devez donc nous fournir, impérativement, une attestation de cette responsabilité civile. (Voir circulaire jointe).**

Nous vous conseillons très vivement de prendre en complément une assurance individuelle accidents qui permet de couvrir votre enfant en cas d'absence de tiers responsable ou non déclaré.

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES :

Pour les bourses en Collège : Retirer les dossiers de demande au Secrétariat **dès la rentrée scolaire.**

Pour les bourses en Lycée : Retirer les imprimés au Secrétariat **au début du mois de Mars** pour l'année scolaire suivante.

N.B. Les familles aux revenus modestes ayant un enfant à charge de 6 à 18 ans et ne percevant aucune prestation familiale à ce jour peuvent prétendre à l'**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).**

Pour cela vous adresser à la CAF de NANCY (Tél. 0821 010 010)

Signature des parents

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

-

ANNEE 2023/2024

CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre l'ensemble scolaire St Pierre Fourier 14 rue des Bénédictins 54300 LUNEVILLE

Et

Monsieur et/ou Madame
Demeurant.....
Représentant(s) légal(aux), de l'enfant.....
Désignés ci-dessous le(s) parent(s)

Il a été convenu ce qui suit :

-ARTICLE 1°-OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'ensemble scolaire St Pierre Fourier ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

-ARTICLE 2- OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT :

L'ensemble scolaire St Pierre Fourier s'engage à scolariser
L'enfant..... en classe de Au sein
de l'établissement pour l'année scolaire 2023/2024.
L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les cas décrits en annexe.

-ARTICLE 3-OBLIGATIONS DES PARENTS :

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du règlement de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.
Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant et s'engage(nt) à assurer la charge financière, dans les conditions de règlement financier annexé à la présente convention.

-ARTICLE 4- COUT DE LA SCOLARISATION :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations diverses et la cotisation APEL (facultatives) pour l'ainé des enfants scolarisés dans l'enseignement privé catholique.
Les parents sont informés chaque année des différents tarifs pratiqués et l'établissement s'engage à ne pas augmenter ses tarifs au cours de l'année scolaire.

-ARTICLE 5 – ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation d'assurance individuelle de responsabilité civile en septembre.

-ARTICLE 6- DEGRADATION DU MATERIEL :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

-ARTICLE 7- DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT :

La présente convention est pour l'année scolaire 2023/2024.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le coût annuel de la scolarisation, contribution familiale et prestations péri-scolaires au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'années sont :

- Déménagement
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le troisième trimestre scolaire de l'année en cours à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves et au plus tard le 1^{er} juillet (préavis d'un mois).

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (1^{er} juillet) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

- ARTICLE 8-DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie ainsi qu'aux organismes de l'enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition de (des) parent(s), nom, prénom et adresse de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association des parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'enseignement catholique).

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Fait à Lunéville en double exemplaire, le

Signature du chef d'établissement

Signature du père

Signature de la mère

Signature autre responsable

NOM, Prénom de l'enfant :

Classe :

N° Famille :

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
-------------------------------------	---

COMPTE A DEBITER

CODE ETABL. _ _ _ _ _	GUICHET _ _ _ _ _	N° COMPTE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	CLE R.I.B. _ _	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER OGEC NOTRE DAME- ST PIERRE FOURIER 14 RUE DES BENEDICTINS 54300 LUNEVILLE
------------------------------	--------------------------	--------------------------------------	-----------------------	---

IBAN _____ BIC _____

Merci de joindre un **RIB** pour l'édition d'un mandat de prélèvement SEPA que vous devrez nous retourner signé afin de valider le prélèvement.

Date :

Signature :